



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse - 15 mai 2023

LE FONDS VERT ACCÉLÈRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN OCCITANIE

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer



ÉDITO



« J'ai souhaité qu'en Occitanie le Fonds vert profite à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille »

L'accélération de la transition écologique est l'une des priorités gouvernementales majeures. Le Fonds d'accélération de la transition écologique lancé en 2023, le Fonds Vert, constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier les actions déjà à l'œuvre dans les territoires.

Une planification écologique ambitieuse, dans tous les domaines, permettra d'atteindre les objectifs que notre pays s'est fixé : la restauration de la biodiversité d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. Ces ambitions demandent la mobilisation de toutes et tous, dans tous les territoires.

En Occitanie, comme sur l'ensemble du territoire, nous faisons face aux conséquences du dérèglement climatique. Les épisodes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, le recul du trait de côte, ou encore la perte de biodiversité justifient d'agir rapidement et de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Le Fonds vert se veut une réponse différenciée aux besoins des territoires, en partant des initiatives et des idées des collectivités locales. Il représente un budget de 2 milliards d'euros au plan national. **Ce sont 174 millions d'euros qui sont mis à ma disposition pour mettre en œuvre ce programme en Occitanie.**

Les préfets de département sont particulièrement mobilisés auprès des élus locaux, au plus près des réalités du terrain et des besoins de nos concitoyens. J'ai souhaité qu'en Occitanie le Fonds vert profite à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pour des projets concrets qui améliorent la vie de nos concitoyens.

Depuis la rénovation de l'éclairage public à celle d'une mairie ou d'une école en passant par la renaturation d'une friche, le Fonds vert soutient des projets concrets. Grâce à ces réalisations, notre empreinte environnementale est réduite, la qualité de vie de nos concitoyens améliorée, nos collectivités réalisent des économies.

Je tiens à saluer la qualité et la variété des très nombreux dossiers de candidature reçus en Occitanie qui témoignent d'une ambition écologique profondément ancrée dans nos territoires.

L'État en Occitanie, comme sur l'ensemble du territoire français, est mobilisé aux côtés des acteurs locaux, et nous les accompagnerons dans la mise en œuvre de leurs projets.

Pierre-André Durand,
préfet de la région Occitanie et de la Haute-Garonne



SOMMAIRE

LES PRIORITES DU FONDS VERT _____ **4**

POINT D'ÉTAPE DU FONDS VERT EN OCCITANIE _____ **5**

ACTION 1 - PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

- Expérimentation de la collecte séparée des biodéchets alimentaires sur la communauté d'agglomération du SICOVAL **6**
- Réfection des toitures du centre thermal d'Aulus-les-Bains **7**
- Rénovation énergétique de la salle d'animation de l'Epis **8**
- Amélioration de la situation énergétique du groupe scolaire Jean Jaurès à Axat **9**
- Rénovation énergétique de l'école Jean Calvet **10**
- Rénovation énergétique de l'école primaire des Terres Bleues à Mende **11**
- Sécurisation des installations d'éclairage public de Pont-Saint-Esprit **12**
- Renouvellement du parc de luminaires anciens sur les territoires de Pays **13**
- Rénovation de l'éclairage public par Territoire d'énergie Tarn **14**

ACTION 2 – ADAPATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Plan d'action de lutte contre les incendies faveur des collectivités territoriales **15**
- Aménagement des promenades du centre-ville **16**

ACTION 3 - AMELIORATION DU CADRE DE VIE

- Création d'un habitat coopératif et participatif à Lodève **17**
- Accompagnement, suivi et médiation dans le contexte de prédation ours et loups dans le Parc national des Pyrénées **18**

LES PRIORITES DU FONDS VERT

Le Fonds vert : le fonds d'accélération de la transition écologique pour, par et avec les élus locaux

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, fin août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, est doté de **2 milliards d'euros** afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Face aux crises climatique, énergétique et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur. **Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et le Zéro artificialisation nette d'ici 2050.**

Le Fonds vert finance ainsi trois types d'actions :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- leur adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être.

Une seule solution ne saurait, bien sûr, s'appliquer à tous les territoires : chacun a ses propres défis et ses spécificités. C'est pour cela que le choix a été fait de déconcentrer la gestion de ce fonds, dont l'attribution, sans appel à projet, est tout entier tourné vers les initiatives portées par les élus locaux, et se fait dans le cadre connu de leur dialogue avec le préfet.

Le Fonds vert suscite une large adhésion : en Occitanie, des dossiers sont déposés dans tous les départements et pour toutes les mesures. On constate une forte implication des petites communes.

Les projets témoignent du haut niveau d'ambition écologique des collectivités territoriales et des élus locaux, ainsi que de la nécessité de les accompagner sur le long terme dans leurs investissements.

Au-delà de la question du financement, il y a également besoin d'un accompagnement adapté en ingénierie, dans la construction des projets comme dans leur mise en œuvre. L'ensemble des acteurs publics se mobilise donc aux côtés des collectivités et apporte leur soutien et leur expertise aux porteurs de projet. Les collectivités territoriales sont les premiers acteurs indispensables de cette dynamique, au plus près des besoins de nos concitoyens et des réalités du terrain.

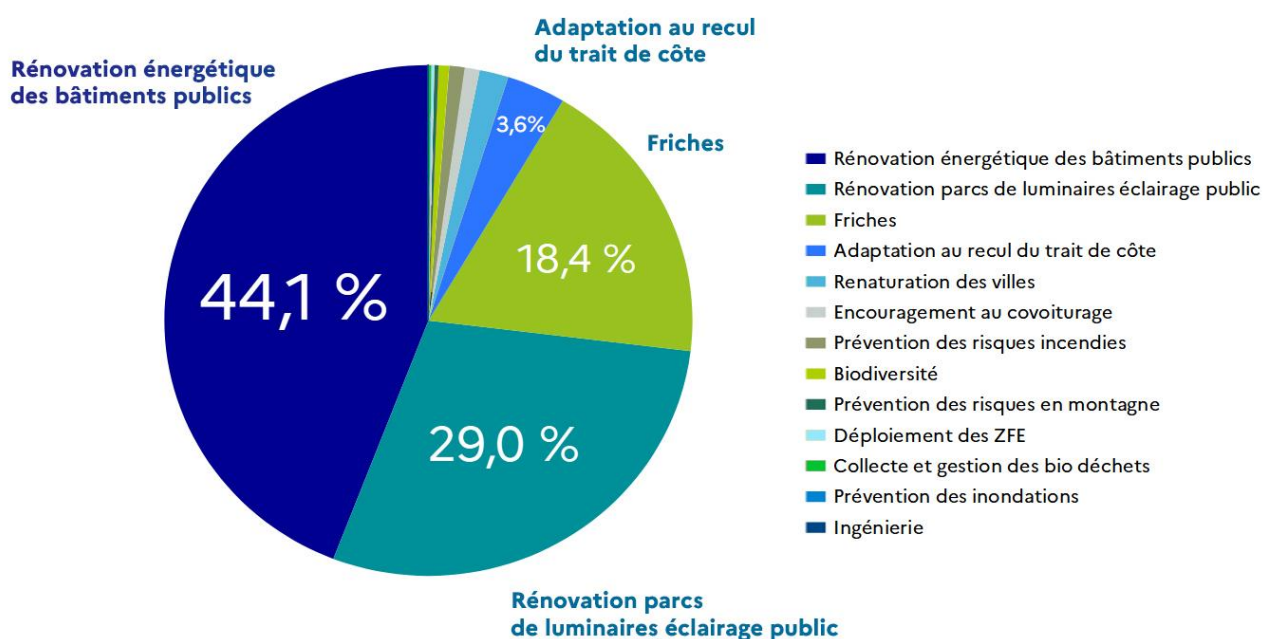
POINT D'ÉTAPE DU FONDS VERT EN OCCITANIE

Dotation Fonds Vert Occitanie **174,6 M€**

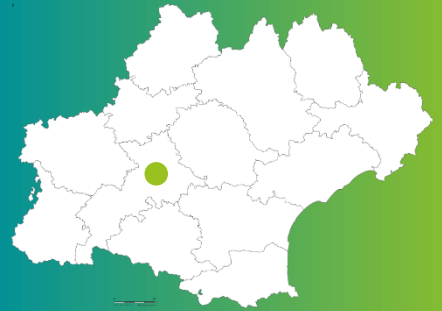
410 opérations programmées au 15 mai 2023

47 M€ d'aides programmées

Répartition par mesure des montants programmés au 15 mai 2023



HAUTE-GARONNE



Expérimentation de la collecte séparée des biodéchets alimentaires sur la communauté d'agglomération du SICOVAL

Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

146 000 €

 Communauté
d'agglomération
du SICOVAL

- Montant de la subvention
Fonds vert

85 000 € (soit 59%)

 Expérimentation
de la collecte
séparée des
biodéchets
alimentaires

Le SICOVAL qui compte 29 communes et 80 357 habitants exerce la compétence de la collecte des déchets. Cette communauté d'agglomération est engagée dans une politique ambitieuse pour limiter la production de déchets et améliorer leur valorisation.

Afin de cadrer avec l'obligation de généralisation de tri à la source des biodéchets au plus tard au 31 décembre 2023 et de répondre à une politique d'économie circulaire et d'innovation, le SICOVAL a initié un travail de réflexion autour d'une stratégie territoriale sur la gestion des biodéchets afin de faire du biodéchet une ressource utilisable en circuit-court pour la production d'énergie et/ou un retour au sol. En amont de ce projet, un diagnostic de territoire, un schéma directeur de la Matière Organique, la participation au schéma territorial de gestion des biodéchets du syndicat DECOSSET, qui gère le traitement des déchets, ont été lancés. Une chargée de mission matière organique a été recrutée en 2022.

Le SICOVAL souhaite expérimenter une collecte séparée des biodéchets alimentaires en apport volontaire sur des collectifs et centres-bourgs denses en complémentarité avec le déploiement du compostage individuel et partagé, permettant de tester et de proposer une autre solution de tri à la source.

Cette expérimentation prévue sur une durée d'un an ciblera différentes zones test représentatives des typologies d'habitat où le compostage de proximité n'est pas propice, regroupant 3 424 habitants, soit 4,31% de la population totale du SICOVAL et 28,5% de la population potentiellement ciblée à terme. Elle concernera 11 résidences sur les 5 communes de Ramonville, Castanet, Auzeville, Escalquens et Labège, et 2 centres-bourgs sur les communes de Baziège et Montgiscard avec un objectif de participation des foyers de 35% à 55% et un taux de captation des biodéchets de 70%. La collecte se fera en points d'apport volontaires (PAV) équipés de bacs 120 ou 240 litres et abris-bacs avec contrôle d'accès, chaque PAV ayant une zone de chalandise de 200 m. Les foyers seront équipés de bio-seaux avec sacs compostables (1/foyer/4 à 5 j). Une vingtaine de foyers témoins sera identifiée parmi les participants à l'expérimentation sur la base du volontariat. Ils devront régulièrement peser leurs apports aux PAV, tester les différents bio-seaux, et faire part de leur retour sur le service. Des actions de communication, sensibilisation, mobilisation des foyers seront assurées. L'accompagnement des participants est prévu pour consolider le geste de tri et adapter si besoin le dispositif.

La communauté d'agglomération du SICOVAL se félicite du financement Fonds vert accordé pour l'expérimentation de la collecte séparée des biodéchets alimentaires.

Le Sicoval est pleinement engagé dans une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets depuis de nombreuses années. L'obtention du label « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024 et le passage en redevance incitative en 2016 témoignent de cet engagement.

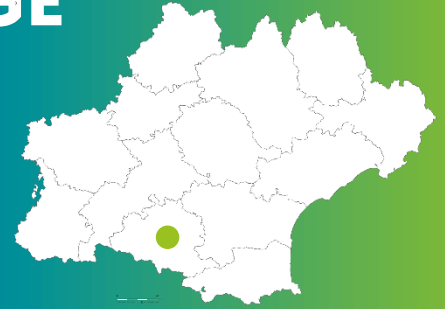
L'État vient renforcer et valoriser les actions volontaristes du SICOVAL en matière de transition écologique par cet accompagnement. »



Jacques Oberti,
Président du Sicoval
Maire d'Ayguèsvives



ARIEGE



Réfection des toitures du centre thermal d'Aulus-les-Bains

Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

153 046 €



Communauté de
communes
Couserans-Pyrénées

- Montant de la subvention Fonds vert

76 523 € (soit 50%)

Réfection des toitures du centre thermal d'Aulus-les-Bains



Le Centre Thermal d'Aulus-les-Bains a été construit dans les années 80. Les toitures du bâtiment n'ont fait l'objet d'aucune rénovation depuis leur construction. Aujourd'hui, l'isolation de ces toitures ne répond plus aux normes en termes de qualité thermique. La structure est également vétuste, l'étanchéité montre certaines faiblesses et de nombreuses fuites apparaissent ; celles-ci détériorent les poutres et fragilisent la charpente.

Les travaux de réfection vont consister à la pose de nouvelles ardoises, après dépose des ardoises amiantées, la pose de tous les systèmes d'arrêt de neige, d'évacuation des eaux de pluie, de planches de rives et la pose d'un isolant thermique.

Le projet s'inscrit dans la démarche de rénovation énergétique des bâtiments. L'utilisation de matériaux et l'isolation thermique des bâtiments permettront une étanchéité totale des structures et amélioreront ainsi les qualités thermiques. Le choix des matériaux retenus a été orienté afin que ce patrimoine s'intègre parfaitement dans le cadre naturel de l'environnement.

Grâce à cette aide de l'État, les objectifs visant à l'attractivité du territoire sont en bonne voie de réalisation.

En effet, la subvention notifiée dans le cadre du Fonds Vert va permettre aux Thermes d'Aulus-les-Bains de réaliser les travaux de réfection de la toiture, première phase de restauration des bâtiments. La réfection de la station thermale d'Aulus-les-Bains s'inscrit pleinement dans les orientations prises par la Communauté de Communes pour une offre touristique de qualité mais aussi dans le cadre de la diversification des activités de la station de ski de Guzet neige. Cette réhabilitation va favoriser les économies d'énergie.

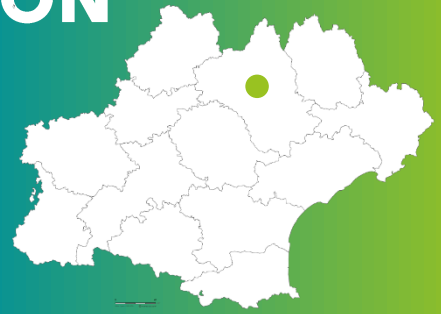
Elle participe également à l'embellissement du site, permettant un accueil allant au-delà des curistes. Ainsi l'activité aqua-détente proposée par la station thermale élargira l'offre touristique.»

Jean-Noël Vigneau,
Président de la communauté de communes Couserans Pyrénées
Maire de Saint-Girons





AVEYRON



Rénovation énergétique de la salle d'animation de l'Epis

Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

577 800 M€



Commune
de la Loubière

- Montant de la subvention Fonds vert

340 000 M€

(soit 59%)



Rénovation
énergétique de la salle
d'animation de l'Epis

Lors de l'étude, le diagnostic de la toiture de la salle d'animation des Epis-sur-Lioujas – lieu dédié à l'animation culturelle, aux activités des associations, à des réunions privées à caractère familial – a fait apparaître d'importantes dégradations de la couverture, une isolation inexistante et un renforcement de la charpente nécessaire.

Des travaux de rénovation doivent être entrepris pour procéder à la dépose de la couverture actuelle en fibrociment, le renfort de la charpente, la pose d'une isolation et d'un faux plafond. Le renfort de la charpente permettra la pose de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation du bâtiment.

Le remplacement des menuiseries extérieures fait partie du programme de travaux.

Le projet prévoit également une ventilation double flux ainsi qu'une domotique permettant la gestion de l'éclairage et du chauffage.

A la suite de cette opération, le réaménagement intérieur de la salle fera l'objet d'une deuxième phase de travaux.

Je suis vraiment ravie que notre dossier de rénovation thermique et énergétique du complexe associatif est obtenu un tel soutien par le biais du « Fonds vert ». Depuis toujours, nous faisons en sorte que chacun de nos projets réponde au plus grand nombre de nos concitoyens, ce qui est le cas pour ce complexe, véritable pivot de la vie associative de la commune. Ce site représente à lui seul 22% du budget énergie de la commune. La rénovation énergétique du bâtiment permettra de réduire de 50 % la consommation électrique et une économie projetée de 15 % du budget énergie de la commune, sans la prise en compte de l'autoconsommation générée par les panneaux photovoltaïques. L'accompagnement de l'Etat sur ce type de projets ne peut qu'encourager les collectivités locales à s'engager dans une démarche dynamique de transition écologique. Chacun de nos petits pas en ce sens nous rapproche toujours un peu plus du but que nous visons tous : un monde plus « propre ».

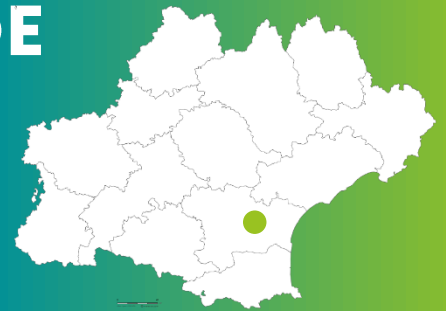


Magali Bessaou,

Maire de La Loubière, Vice-Présidente du département de l'Aveyron,



AUDE



Amélioration de la situation énergétique du groupe scolaire Jean Jaurès à Axat

Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

536 966 €



Commune d'Axat

- Montant de la subvention Fonds vert

161 089 €

(soit 30%)



Rénovation
énergétique de
l'école Jean-Jaurès

Le groupe scolaire Jean Jaurès de la commune d'AXAT, qui accueille une cinquantaine d'enfants, a été achevé en 1960. Le bâtiment possède une structure en brique, une toiture et des planchers béton non isolés, ainsi qu'une chaudière au fioul très énergivore. Le bâtiment est par ailleurs encerclé par une voie de circulation dénuée de stationnement qui rend le cheminement des enfants très dangereux. Le revêtement goudron des espaces de jeux est très abîmé et les cours de récréation sont dépourvus d'équipements ludiques.

La commune a pour objectif de rénover et améliorer la situation énergétique de son école et ses logements ainsi que de sécuriser ses abords. Cette opération est motivée par l'inconfort thermique au sein des bâtiments scolaires et des logements, été comme hiver. Les dépenses liées à la fourniture de fioul du groupe scolaire représentent un gouffre énergétique et économique pour la commune. Les locataires des logements ont également des consommations en électricité considérables sans pour autant avoir des températures confortables dans les appartements, ces travaux d'isolation réduiraient l'effet "passoire thermique".

Soucieux d'offrir aux enfants d'AXAT et de ses environs un cadre de vie scolaire accueillant et confortable, avec le Conseil Municipal nous avons décidé de procéder à des travaux d'envergure sur le Groupe Scolaire Jean Jaurès qui accueille une soixantaine d'enfants, de l'école maternelle au CM2.

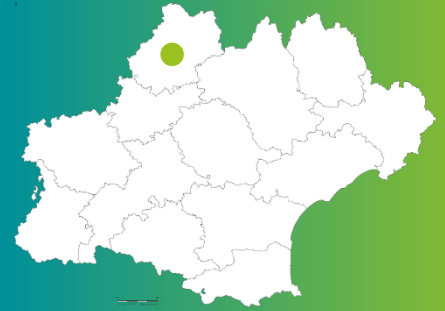
Ces travaux de réhabilitation et d'aménagement porteront sur la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment (isolation et remplacement de la chaudière au fioul par une pompe à chaleur), l'aménagement intérieur des locaux (amélioration de l'air ambiant). Le projet comporte également le réaménagement et la sécurisation de l'école (cheminement piéton, modification de la circulation et des stationnements, végétalisation et création d'espaces ludiques).

Gageons que l'ensemble de ces aménagements financés à 30 % par l'Etat au titre du Fonds Vert soient propices à l'épanouissement de nos enfants et participent au bon déroulement de leur scolarité.»

Philippe Parraud
Maire d'Axat



LOT



Rénovation énergétique de l'école Jean Calvet

Informations clés

- Coût prévisionnel du
projet

1 411 173 €



Commune
de Cahors

- Montant de la subvention
Fonds vert

300 000 €

(soit 21%)



Rénovation
énergétique de
l'école Jean Calvet

S'inscrivant dans les objectifs du SCOT de Cahors et du sud du Lot ainsi que la stratégie Cahors, Cœur d'agglo, labellisée « Action cœur de ville » en 2018, la Ville de Cahors souhaite améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine tout en confortant l'attractivité des services publics.

L'offre de services à destination des familles, notamment la qualité des écoles et de l'offre périscolaire, joue un rôle important dans l'attractivité d'un territoire auprès des familles. Soucieuse de son rôle dans l'éveil intellectuel, social et émotionnel des enfants du territoire, la ville souhaite créer des conditions optimales pour l'éducation de ces citoyens de demain. Cependant, les écoles primaires de la Ville de Cahors sont vieillissantes et l'entretien courant ne permet plus d'enrayer des désordres techniques dégradant la qualité d'accueil des enfants et des équipes pédagogiques. Les écoles sont également très énergivores : sept des dix groupes scolaires sont en catégorie énergétique E ou D.

Pour ces raisons, la ville souhaite engager la rénovation énergétique globale du groupe scolaire Jean Calvet « groupe nord », école emblématique de la ville par sa situation en plein centre-ville et ses effectifs. Le groupe scolaire Jean Calvet accueille 241 enfants cette année. Malgré un entretien régulier, l'école construite dans les années 50 est très énergivore. Elle présente des espaces très généreux tant dans les surfaces que dans les volumes. Le choix du projet vise à respecter ce témoignage historique de l'architecture de reconstruction d'après-guerre et pour maintenir une pérennité des ouvrages dans le temps.

Cette opération améliorera le confort d'hiver ainsi que le confort d'été de l'école Jean Calvet tout en réduisant sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre de 55%. L'installation des panneaux photovoltaïques permettra à la collectivité de produire de l'énergie verte, réduisant ainsi la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

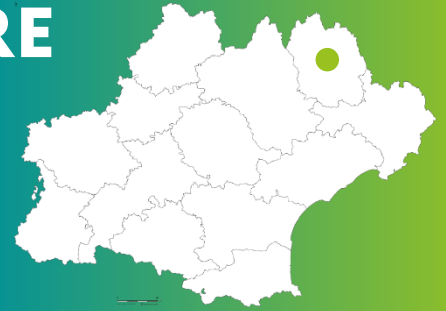
La ville de Cahors recherche l'accompagnement lui permettant d'engager la rénovation de ses groupes scolaires. En effet, leur nombre et leur ancienneté nécessitent une intervention en profondeur, notamment à l'aune des enjeux de sobriété énergétique qui se posent à la société sur un plan environnemental et aux budgets de nos collectivités. L'engagement de l'État, au titre du plan France Relance et désormais à la faveur du Fonds vert, contribue à l'accélération de la réhabilitation énergétique de notre patrimoine bâti, scolaire notamment. L'occasion de remercier les interlocuteurs de l'État dans le département et en région pour leur disponibilité et leur soutien.



Jean-Marc Vayssouze-Faure,
Maire de Cahors



LOZERE



Rénovation énergétique de l'école primaire des Terres Bleues à Mende

Informations clés

- Coût prévisionnel du
projet

338 600 €



Commune
de Mende

- Montant de la subvention
Fonds vert

67 720 €

(soit 20%)



Rénovation
énergétique
de l'école de l'école
primaire des Terres Bleues

L'école primaire des Terres Bleues située dans le quartier de Fontanilles, qui date des années 60, bénéficiera pour la première fois de travaux d'amélioration de ses performances énergétiques à compter de 2023.

Ceux-ci seront réalisés afin de réduire les déperditions de chaleur et améliorer l'utilisation du chauffage :

- les menuiseries actuelles en bois et simple vitrage constituent des ponts thermiques et présentent des problèmes fonctionnels récurrents. Elles seront remplacées par des menuiseries PVC doubles vitrages ;
- l'isolation actuelle des combles constituée de laine de verre en rouleau d'épaisseur 10mm, déroulée directement sur le plafond est très insuffisante pour éviter les déperditions de chaleur. Elles sont actuellement estimées à 30%. Le projet consiste à souffler une laine minérale sur une épaisseur de 275 mm qui assurera une isolation homogène et efficace ;
- un faux plafond installé dans toutes les salles de l'école permettra de créer également une isolation sonore dans les classes ;
- l'isolation des planchers bas et murs sur les locaux non chauffés sera réalisée ;
- le débouage des réseaux de chauffage et robinets thermostatiques est nécessaire ;
- afin de gérer au plus près de l'utilisation du bâtiment les temps de chauffe et les passages en mode éco quand le bâtiment est vide, il est prévu l'installation d'un ensemble de régulation à distance sur le système de chauffage ;
- une ventilation simple flux sera installée ;
- la rénovation de l'éclairage du bâtiment avec un passage en LED est également prévue.

Le gain énergétique du projet sera de 50 % et le gain en émission de gaz à effet de serre sera de 67%.

Je me félicite du financement « Fonds vert » accordé pour la rénovation énergétique de l'école des Terres Bleues.

Depuis plusieurs années, nous sommes engagés dans une politique de réduction de la consommation d'énergie sur l'ensemble de nos infrastructures, c'est pourquoi nous nous sommes saisis de ce dispositif pour déposer des dossiers de financement pour la rénovation de nos écoles.

Dès cet été, les travaux seront lancés, les travaux sur l'école de Terres Bleues seront lancés, permettant ainsi un gain énergétique de 56% et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 67%.

Ce premier projet signe l'accompagnement de l'Etat sur des projets de transition écologique portés par les collectivités rurales. La ville sollicitera prochainement ce fonds pour ses projets de végétalisation ! »

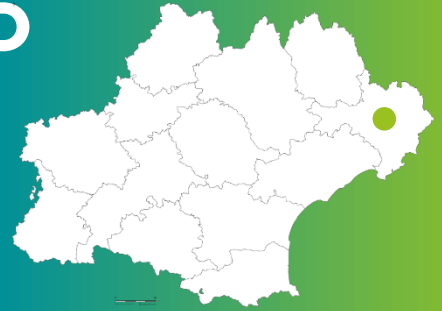


Laurent Suau,
Maire de Mende





GARD



Sécurisation des installations d'éclairage public de Pont-Saint- Esprit



Informations clés

- Coût prévisionnel du
projet

614 121 €



Commune
de Pont-Saint-Espirit

- Montant de la subvention
Fonds vert

153 530 €

(soit 25%)



Rénovation de
l'éclairage public

Le projet a pour objectif la sécurisation mécanique et électrique des installations d'éclairage public et des installations connexes puis le renouvellement et la rationalisation du patrimoine d'éclairage public avec un passage systématique à la technologie LED. Chaque lanterne sera équipée d'abaisseur de tension pour une réduction de 50 % entre minuit et 5 heures.

Cette rénovation de l'éclairage public permettra aussi l'amélioration et la sécurisation des conditions de circulation, des déplacements nocturnes et des liaisons inter-quartiers. Elle joue également un rôle sur la préservation de la biodiversité du fait de la réduction de la pollution lumineuse avec un éclairage mieux dimensionné, mieux dirigé et plus adapté aux zones à éclairer.



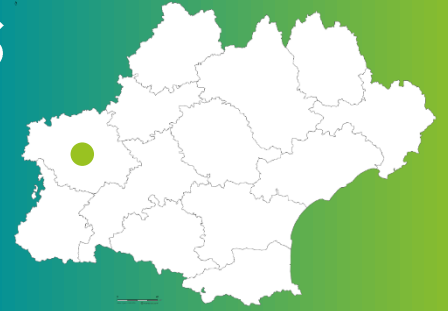
Notre collectivité porte le projet de rénovation de l'ensemble de son éclairage public depuis décembre 2021. Ce sont 2,2M€ qui seront investis sur 5 ans. Grâce à un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations à un taux défiant toute concurrence, à la DETR et au Fonds vert, les 1700 points lumineux de la ville sécurisent les déplacements de tous les usagers de notre territoire, mettent en valeur notre patrimoine et permettent de diminuer notre consommation électrique de près de 75%. »



Claire Lapeyronie,
Maire de Pont-Saint-Espirit



GERS



Renouvellement du parc de luminaires anciens sur les territoires de Pays



Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

1 888 100 €

 Syndicat Territoire
d'Énergie du Gers

- Montant de la subvention Fonds vert

755 240 €

(soit 25%)



Rénovation
de l'éclairage
public – 1^{ère} phase

Portée sous maîtrise d'ouvrage du syndicat départemental d'énergies du Gers, dénommé Territoire d'Énergie Gers, il s'agit d'une opération de renouvellement du parc de luminaires qui est ancien. Elle s'inscrit dans une démarche de transition énergétique du syndicat avec deux objectifs : la réduction de la facture énergétique et la réduction de la pollution lumineuse.

Cette première phase, avec 5 dossiers, concerne plusieurs communes du département et sont instruites au niveau des Pays :

- Pays d'Armagnac
- Pays Val d'Adour
- Pays Chalosse Tursan
- Pays d'Auch
- Pays Portes de Gascogne

Dans le cadre de la première programmation du Fonds vert, 5 projets de Territoire d'Énergie du Gers concernant le remplacement des luminaires, selon la technique de relumping, ont déjà été aidés pour un total de 755 240 €.

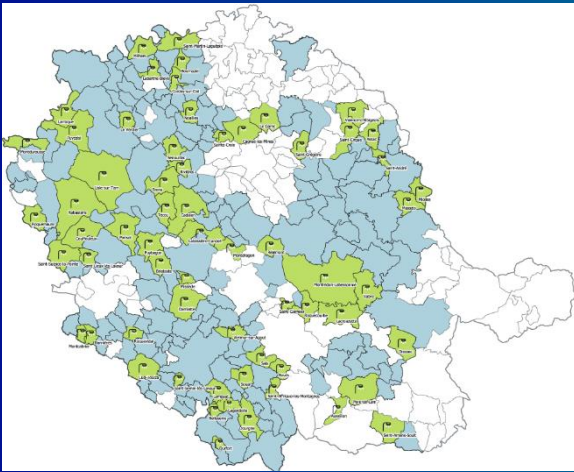
35 communes du département sont concernées, permettant une économie de 210 875 W.

Une deuxième série de dossiers est en cours d'engagement comptable pour un total de subventions de 643 600 € : 44 communes sont concernées pour une économie de 171 386 W.

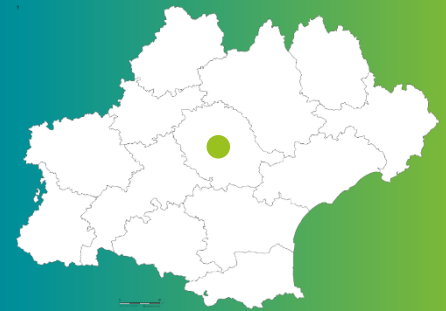
Les dossiers concernent les 5 CRTE du département et couvrent de nombreuses communes confrontées à cette problématique de renouvellement de l'éclairage public. »



Jean-Guy Dupuy,
Président de Territoire d'Énergie du Gers
Maire de Saint-Antoine



TARN



Rénovation de l'éclairage public par Territoire d'énergie Tarn

Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

1 793 900 €



Syndicat Territoire
d'Énergie Tarn

- Montant de la subvention Fonds vert

448 475 €

(soit 25%)



Rénovation de
l'éclairage public

Territoire d'Énergie Tarn, syndicat d'énergie, est un syndicat auquel 213 communes sur les 314 que compte le département ont transféré leur compétence en matière d'éclairage public.

Le dossier déposé dans le cadre du Fonds vert porte sur le remplacement de 2 159 luminaires dans 63 communes.

L'âge moyen du parc de luminaires actuel concerné est de 28 ans. Le remplacement de ces équipements aura donc un impact écologique fort et immédiat, tout en permettant aux collectivités de réduire significativement leur consommation énergétique. L'économie d'énergie est estimée à 65% minimum sur ces luminaires, la puissance totale économisée s'élevant ainsi à près de 250 000 W.



L'objectif du syndicat est de proposer au travers du programme Fonds vert de l'État, un levier d'ingénierie financière permettant aux communes, même les plus modestes, de rénover leurs luminaires anciens sans impacter le budget de la collectivité.

Dotées de nouveaux luminaires programmables, ces communes réduiront leur consommation énergétique d'en moyenne 65 %, cette réduction pouvant aller jusqu'à 85 %. Elles disposeront également d'un matériel entièrement réparable.

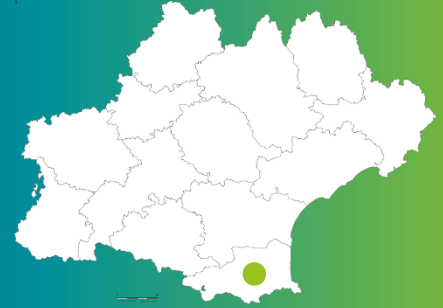
Autre axe fort de cette action, ces nouveaux éclairages seront installés dans un souci de limiter l'impact sur la biodiversité du territoire.»



Alain Astié
Président du syndicat départemental Territoire d'Énergie du Tarn,
Maire de Rosières,



PYRENEES-ORIENTALES



Plan d'action de lutte contre les incendies faveur des collectivités territoriales

Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

155 724 €



Communauté
de communes
des Aspres

- Montant de la subvention
Fonds vert

116 683 €

(soit 75 %)



Prévention
des risques
d'incendie de forêt

Le préfet des Pyrénées-Orientales a acté, suite aux incendies importants de l'été, un plan d'action de l'État en faveur des collectivités territoriales. Grâce au Fonds vert, l'État accompagnera fortement les actions portées par les communes.

La première phase de programmation d'opérations de lutte contre les incendies porte sur 6 collectivités.

La commune de Montauriol fait partie des communes retenues dans cette opération. L'objectif y est de préserver la sécurité contre le risque incendies en périphérie du village par la mise en place d'entretien annuel sur les parcelles boisées. La maîtrise du foncier sur cet endroit stratégique est impératif pour réaliser ce projet de protection. Par la suite, une coupure de combustible est prévue afin d'optimiser la lutte contre les incendies. La part de subvention Fonds vert correspondant aux dépenses dans cette commune est de 116 683 €.

La Communauté de Communes des Aspres est marquée par la présence du massif forestier des Aspres. Les risques d'incendie sont très élevés dans toute cette région soumise à de fortes influences méditerranéennes, avec des précipitations mal réparties, une sécheresse estivale marquée et des vents violents qui peuvent souffler pendant de longues périodes.

Suite à une première expérimentation en 2018, la communauté de communes des Aspres a souhaité accompagner les communes de Oms, Calmeilles, Montauriol, Llauro et Caixas dans la mise en place de deux réserves Intercommunales de Sécurité Civile (RISC). Cette expérimentation réussie a encouragé au déploiement du dispositif sur un périmètre élargi particulièrement sensible au risque d'incendie. La mise en place des RISC s'appuie exclusivement sur les communes, tant sur le plan juridique qu'administratif. La gestion de proximité s'impose pour la bonne organisation des tournées de surveillance qui reposent sur la mobilisation de bénévoles.

La communauté de communes des Aspres apporte un soutien logistique et financier au déploiement du dispositif par la mise à disposition du véhicule nécessaire et par l'achat de matériel et des tenues vestimentaires.

Sur l'ensemble du périmètre, ce sont 126 bénévoles qui se relaient sur le territoire en assurant cette importante mission de prévention.

Le fonds vert a permis une prise en charge à hauteur de 80% de leurs tenues vestimentaires sur 2023. »

L'actualité nous rappelle, avec l'incendie majeur de Cerbère, que malheureusement trop souvent nos communes sont, à des degrés divers, exposées à certains risques naturels.

Au-delà du dispositif départemental mis en place contre les feux de forêt, aux côtés des agents forestiers de l'ONF, des sapeurs-pompiers, les bénévoles de nos réserves intercommunales de sécurité civile (RISC) sont une vraie valeur ajoutée, en charge d'une mission essentielle de détection précoce des incendies. Nous y ajouterons les missions de sensibilisation du grand public, de vérification des équipements DFCL, de dissuasion d'actes de malveillance.

Nos réserves intercommunales de sécurité sont composées d'hommes et de femmes responsables qui partagent tous le respect de la nature, de nos paysages et surtout la volonté de léguer aux nouvelles générations un territoire préservé riche de sa diversité. L'appui du Fonds vert sera majeur pour conforter le dispositif qui se met en place »



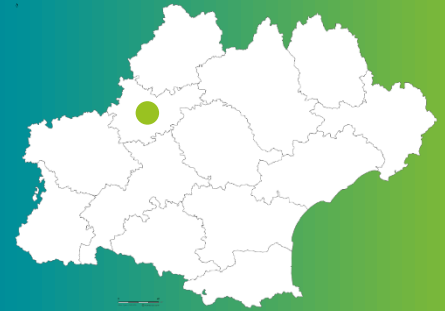
René Olive,
Président de la communauté de communes des Aspres
Maire de Thuir



Patrick MAURAN
Maire de Montauriol
Président de la réserve
intercommunale de sécurité
civile Aspres Réart



TARN-ET-GARONNE



Aménagement des promenades du centre-ville

Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

1 210 000 €



Commune
de Caussade

- Montant de la subvention Fonds vert

363 000 €

(soit 30 %)



Aménagement
des promenades du
centre ville – tranche 1

L'aménagement des promenades s'inscrit dans le réaménagement global du centre-ville et a pour objectif la création d'un poumon de verdure. Au-delà de la désimperméabilisation des sols, la ressource en eau est au cœur du projet avec la mise en valeur des sources et des fontaines présentes en centre-ville.

Cette opération exemplaire au plan environnemental et patrimonial. Les habitants ont été associés aux différentes étapes de l'élaboration du projet.

Elle s'inscrit également dans le développement de l'attractivité locale, la gestion des différents modes de déplacements, en privilégiant les déplacements doux et en maintenant une place modérée à la voiture, le maintien et la diversification des usages locaux du lieu (marchés, animations, événements culturels...).

Le coût global du projet est estimé à 3 M€ HT qui se réalisera en deux tranches.

Le site est une ancienne promenade créée à la fin du XVIIIème siècle, située en plein centre bourg, et qui a subi quelques évolutions, notamment dans les années 1980 de telle sorte que la végétation a disparu et les aménagements sont aujourd'hui très peu qualitatifs. Après une large concertation des habitants, le projet consiste à requalifier cet espace public de près de 2ha avec pour axe fort de réintroduire la nature en ville.

Ce projet permettra de retrouver l'identité du lieu, d'offrir un lieu de qualité aux habitants et aux visiteurs, de privilégier les déplacements apaisés et le maintien des différents usages, et enfin de gérer les eaux pluviales.

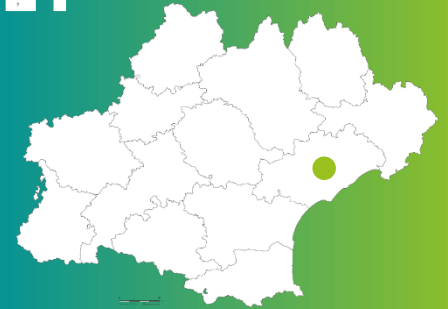
Un des objectifs attendus de ce projet sera au final d'accroître l'attractivité de notre territoire, car la zone de chalandise des commerces et services sur ce site est largement supérieure à la ville même de Caussade.»

Gérard Hebrard,
Maire de Caussade





HERAULT



Création d'un habitat coopératif et participatif à Lodève

Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

3 755 339 €



Commune de Lodève

Montant de la subvention Fonds vert

499 171 €

(soit 13 %)



Création d'un habitat coopératif et participatif de 21 logements

La commune de Lodève est labellisée « Petites villes de demain », elle bénéficie d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) et est située en Zones de revitalisation rurale (ZRR).

Le projet, porté par une coopérative d'habitants, soutenu par la mairie et intégré dans le plan d'actions PVD, consiste en la création d'un habitat coopératif et participatif de 21 logements à caractère social, intergénérationnel et écologique, ainsi que d'un jardin expérimental et pédagogique. Il vise à la production de logements adaptables tout au long de la vie d'un ménage, avec une attention particulière aux besoins des personnes âgées et des familles monoparentales.

Il met en œuvre :

- une construction vertueuse, faisant appel à des façades bois-paille et aux savoirs-faire locaux des entreprises (surtout pour la filière bois) ;
- le réemploi des matériaux, en particulier ceux résultant de la démolition de la grange en ruine existante ;
- une production d'énergie vertueuse à travers des panneaux solaires - thermiques et photovoltaïques ;
- une attention à la gestion de l'eau par le stockage partiel des eaux de ruissellement, leur réemploi et leur réutilisation à la parcelle ;
- une inscription architecturale et paysagère validée par l'Architecte des bâtiments de France dans ce site couvert par un site patrimonial remarquable.

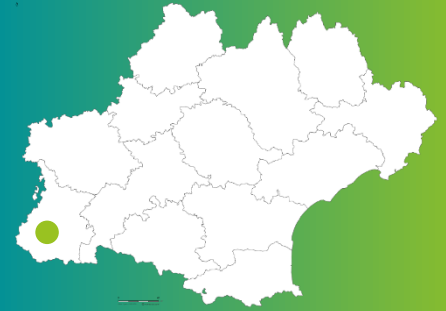
L'îlot vert de la Soulondres a été retenu par l'équipe municipale suite à un appel à projet sur un terrain acheté par l'EPF à la demande de la commune. Ce projet répond aux enjeux de la rénovation urbaine de Lodève. Il permet de réhabiliter une friche à proximité du centre-ville tout en mettant en valeur un terrain bordant la rivière Soulondres par du maraîchage et des jardins. L'équipe s'est donnée des ambitions fortes en terme de gestion de l'énergie et d'usages de matériaux biosourcés. Le volet coopératif de la démarche double l'intérêt environnemental par un volet social. Lodève est une ville d'innovation écologique et sociale. »



Gaëlle Lévêque,
Maire de Lodève



HAUTES-PYRENEES



Accompagnement, suivi et médiation dans le contexte de prédation ours et loups dans le Parc national des Pyrénées

Informations clés

- Coût prévisionnel du projet

798 460 €



Parc national des Pyrénées

- Montant de la subvention Fonds vert

310 600 €
(soit 39 %)



Renforcement des capacités d'accompagnement, de suivi, et de médiation autour de la prédation

Le contexte agropastoral sur le territoire du parc a été notablement modifié par l'arrivée récente du loup. L'organisation mise en place pour la gestion des dégâts des grands prédateurs, initialement centrée sur l'ours, a dû être adaptée et l'accompagnement des acteurs du territoire renforcé.

Durant trois saisons d'estives, une série d'actions s'inscrivant dans les plans nationaux d'actions Ours et loup sera déployée. Le suivi de ces espèces sera renforcé pour une meilleure information à disposition des acteurs. Les éleveurs seront davantage appuyés concernant le traitement de leurs dossiers d'indemnisation.

La médiation auprès des acteurs locaux et des visiteurs va être accentuée avec notamment la sensibilisation au respect des bons usages en montagne et aux comportements appropriés à tenir en présence des troupeaux et des chiens de protection. L'accompagnement des éleveurs pour l'adaptation de la pratique pastorale va aussi s'intensifier.

Le projet du Parc national des Pyrénées soutient l'agro-pastoralisme et ses impacts positifs sur la biodiversité dans un contexte de prédatons. Il renforcera les capacités d'accompagnement, de suivi, d'expérimentation et de médiation en contexte de prédation ours/loup par le recrutement de médiateurs de terrain pour :

- soutenir les éleveurs pour le traitement des dossiers d'indemnisation ;
- agir avec les éleveurs pour accompagner une meilleure résilience de leur activité pastorale, en lien et en concertation avec les autres acteurs concernés »



Louis Armary,
Président du parc national des Pyrénées